



Procédure administrative au catéchuménat

Demande du sacrement de *confirmation*

(et eucharistie éventuellement)

Adultes et jeunes de 14 ans ou plus baptisés en bas âge

Dès l'accueil de la demande

- ➔ Remplir le formulaire « accueil de la demande » complété par la personne qui accueille et non par le candidat lui-même : <https://catechese.diocesedenamur.be/wp-content/uploads/2021/11/formulaire-accueil-confirmand-adulte-ou-ado.pdf>
 - ➔ Ajouter
 - soit l'extrait d'acte de baptême (dont l'équipe devra de toute façon envoyer une copie à Namur pour la fin mars)
 - soit le lieu de naissance, les noms et prénoms des parents, la paroisse et la date (même approximative) du baptême ainsi que le lieu de résidence au moment du baptême (dans un premier temps, ces renseignements suffisent)
- Il est vivement conseillé de rechercher dès les premiers contacts l'extrait d'acte de baptême ! Cela évite les difficultés de dernière minute.**
- ➔ Garder une copie de ce formulaire en UP/paroisse.
 - ➔ Envoyer les documents au Service de Catéchèse (Catéchuménat)
 - soit par la poste : Rue du Séminaire 11b – 5000 Namur
 - soit par mail : catechumenat@diocesedenamur.be

Deuxième quinzaine de mars

- ➔ Un membre de l'équipe d'accompagnement transmet au Service de Catéchèse (Catéchuménat) les documents suivants :
 - une copie de l'extrait d'acte de baptême (indispensable !), si ce n'est pas encore fait
 - le formulaire RGPD complété : <https://catechese.diocesedenamur.be/wp-content/uploads/2020/12/Formulaire-RGPD.pdf>
 - une autorisation parentale signée par les deux parents pour tout enfant ou adolescent mineur d'âge : <https://catechese.diocesedenamur.be/wp-content/uploads/2020/12/Autorisation-parentale-jeunes-18-ans.pdf>
 - ➔ L'équipe diocésaine envoie aux confirmands
 - une invitation à la journée des confirmands
 - et des conseils pour écrire à notre évêque. Une copie de la lettre est envoyée au Service de Catéchèse (catéchuménat).
- Les équipes d'accompagnement soutiendront les confirmands dans cette démarche.